



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

La préfète de la Somme donne acte à la SAS Ferme éolienne Le Cornouiller, dont le siège social est sis 233 rue du Faubourg Saint Martin - 75010 PARIS, de sa déclaration du 29 juillet 2020 concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant six éoliennes et un poste de livraison, situé sur le territoire de la commune de SENTELIE.

La modification concerne le déplacement du poste de livraison, dont les coordonnées d'implantation précisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du 10 mars 2020 sont modifiées comme suit :

	Commune	Lieu-dit	Références cadastrales	Lambert RGF	
				X	Y
Ancien emplacement	SENTELIE	Camp de Brassy	ZE 30	628 099	6 957 652
Nouvel emplacement		Chemin de Dargies	ZE 22	628 869	6 958 266

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Amiens, le **6 OCT. 2020**

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale


Myriam GARCIA